Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150312-2015_A040-DE
Date de télétransmission : 18/03/2015
Date de réception préfecture : 18/03/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A040

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Tarification de l'exposition "Icônes américaines, Chefs d'œuvre du SFMOMA et de la Collection Fisher" du 11 juillet au 18 octobre 2015 - Tarification des manifestations privées du Musée Granet pour 2015

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – AUGEY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à HOUEIX Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à FREGEAC Olivier - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à LEGIER Michel – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - MANCEL Joël donne pouvoir à BARRET Guy - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA CULTURE ET SPORT
Direction de la Culture
Musée Granet
MdO

07_2_04

CONSEIL DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Tarification de l'exposition "Icônes américaines, Chefs d'œuvre du SFMOMA et de la Collection Fisher" du 11 juillet au 18 octobre 2015 - Tarification des manifestations privées du Musée Granet pour 2015

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'adopter une grille tarifaire spécifique pour l'exposition temporaire « *Icônes américaines, Chefs-d'œuvre du SFMOMA et de la Collection Fisher* » qui se déroulera au Musée Granet du 11 juillet au 18 octobre 2015. Cette tarification exceptionnelle en raison de la qualité de l'événement, n'altère pas la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2013 qui reste valide pour les autres périodes. Il est aussi proposé d'adopter la tarification des manifestations privées du Musée Granet 2015, gérées par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son exposition d'été du 11 juillet au 18 octobre 2015, le musée Granet accueillera l'exposition intitulée « ***Icônes américaines, Chefs-d'œuvre du SFMOMA et de la Collection Fisher*** » en partenariat avec la San Francisco Museum of Modern Art et la Réunion des musées nationaux-Grand Palais où l'exposition sera présentée du 7 avril au 22 juin 2015 avant sa venue à Aix-en-Provence.

Cette prestigieuse collection d'art moderne et contemporain fusionnera en avant-première avec une collection non moins éblouissante, et centrée sur les mêmes points forts, qui rejoindra le musée à sa réouverture en 2016. C'est celle qu'ont constituée Donald et Doris Fisher, les fondateurs des magasins GAP. La combinaison de ces deux ensembles permet d'illustrer de façon extraordinaire l'art des plus grands maîtres de l'art américain de la deuxième moitié du XXe siècle. 14 artistes seront représentés par certains de leurs plus grands chefs-d'oeuvre, parmi lesquels Alexander Calder, Chuck Close, Roy Lichtenstein, Cy Twombly, Brice Marden, Ellsworth Kelly, Agnes Martin, Andy Warhol.

Ces éléments justifient la modification de la grille tarifaire habituelle pour couvrir les frais inhérents à la venue à Aix-en-Provence de cette collection exceptionnelle.

1/ Tarifs droits d'entrée pour individuels

Tarif plein : 8 euros

Tarif réduit : 6 euros

-Apprentis jusqu'à 25 ans,
-Handicapés + 1 accompagnateur, sur présentation de la carte,
-Achat en nombre à partir de 15 places achetées,
-Pass pour Aix.

Gratuité :

-Pour les moins de 18 ans,
-Les étudiants de moins de 26 ans,
-Les bénéficiaires du RSA (avec document de moins de 3 mois),
-Les chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus de 6 mois, et munis d'un justificatif de moins de 3 mois) ,
-Les bénéficiaires de l'aide sociale (CAF),
-Les bénéficiaires du minimum vieillesse,
-Les possesseurs de cartes Icom, Icomos, AGCCPF, en cours de validité
-Les journalistes plus un accompagnateur,
-Les adhérents de l'Association des Amis du Musée Granet,
-Les abonnés du Musée Granet,
-Les accompagnateurs de groupes,
-Les adhérents de l'Association Cultures du Cœur dans la limite du quota à disposition de l'association,
-Les mécènes et partenaires de l'exposition, dans la limite du nombre figurant au contrat,
-Les guides conférenciers nationaux et Guides interprètes nationaux et régionaux agréés,
-LesDétenteurs de la carte du ministère de la culture, en cours de validité,

NB : Les tarifs réduits et gratuité ne seront accordés que sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Tarif visite guidée pour individuels – 1h00 : droit d'entrée + 4 euros,

Ateliers individuels et stages vacances 4-11 ans : 5 euros par enfant,

2/ Tarifs pour les groupes :

Tarif en nombre : 6 euros : Groupes (hors groupes scolaires) à partir de 15 entrées payantes réservées.

Etudiants :
Dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement ou par une association étudiante.

- Entrée : gratuité
- Médiation 1 h : 20 euros

Adultes :
Les groupes doivent comprendre minimum 15 et maximum 30 personnes, accompagnateurs compris ;

Visite guidée avec un médiateur : droit d'entrée en tarif réduit + 60 euros ;

Comités d'entreprises: visite guidée avec un médiateur : droit d'entrée en tarif réduit + 50 euros ;

Droit de parole : il est gratuit, mais la location d'un audiophone est obligatoire ;

Location audiophone (pour droit de parole) : 30 euros ;
Location audiophone pour les guides de l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence : 15 euros ;

Location d'un audio guide : 3 euros/ personne ;
Location d'un audio guide enfant : 2 euros/ personne.

3/ Tarifs pour les scolaires :

Scolaires, CLSH :

Droit d'entrée : Gratuit dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement en partenariat avec le service pédagogique du Musée Granet.

Médiations :

> Gratuit pour les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs du territoire de la Communauté du Pays d'Aix ;

> Droit de parole enseignant CPA et hors CPA : gratuit à condition que cela soit dans le cadre scolaire.

> Les tarifs de médiations ci-dessous sont maintenus pour les établissements scolaires et centres de loisirs situés hors Communauté du Pays d'Aix :

- 20,00 € : Visite/atelier (1h00)
- 25,00 € : Visite/atelier (1h30)
- 30,00 € : Visite/atelier (2h00)
- 35,00 € : Visite/atelier (2h30)

4/ Tarifs de location pour les manifestations privées du Musée Granet commercialisées par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence :

	Hors exposition	Exposition été
Location en soirée dîner/cocktail	3 500 €	4 000€ (1à100 pers.) 5 500 € (à partir 101 pers.)
Location de l'auditorium (journée)	650 €	500 €
Location de l'auditorium (½ journée)	450 €	
Petit déjeuner	800 €	1 000 €
Location en soirée (19h-21)	1 380 €	1 500€
Personnel technique	380 €	380 €

Pour développer les événements pendant le mois d'août au sein du musée Granet, il y a la possibilité d'accorder des réductions tarifaires dans la limite de 20 % pour les locations en soirée et de 10 % pour l'auditorium.

Visas

Vu l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels en date du 4 février 2015 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 19 février 2015.

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la tarification de l'exposition SFMOMA qui se déroulera du 11 juillet au 18 octobre 2015 et la tarification des manifestations privées du musée Granet pour l'année 2015 ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

2015_A040

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Tarification de l'exposition "Icônes américaines, Chefs d'œuvre du SFMOMA et de la Collection Fisher" du 11 juillet au 18 octobre 2015 - Tarification des manifestations privées du Musée Granet pour 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 MARS 2015